

## MISE À DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA CRAU DANS LE CADRE D'UNE DÉCLARATION DE PROJET AU LIEUDIT LA BASTIDETTE - PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR L'ENFANCE PORTÉ PAR LE DÉPARTEMENT



**Jean-Pierre EMERIC**  
Adjoint au Maire  
et Conseiller Métropolitain  
délégué à l'Aménagement  
du Territoire

#### L'enquête publique est terminée

L'enquête publique programmée du 19 juin 2023 au 24 juillet 2023 (inclus) portait à la fois sur l'intérêt général de l'opération, le projet d'établissement pour l'enfance du Département du Var et, sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui en est la conséquence.

#### Que s'est-il principalement passé ?

Tous les moyens prévus par l'arrêté organisant l'enquête ont été mis en œuvre, afin que le public puisse être informé et participer à cette enquête publique dans les meilleures conditions.

Le Commissaire Enquêteur a reçu personnellement les observations du public lors de quatre permanences en Mairie de La Crau. Le public pouvait également lui adresser ses observations, propositions ou contre-propositions sur le projet via le registre ouvert à cet effet en Mairie ou par écrit, par courrier postal ou par courrier électronique.

Neuf observations ont été recueillies, toutes via le registre d'enquête.

Les avis recueillis ne formulent aucune remarque concernant le projet d'implantation dans sa partie technique. Cependant la future implantation appelle des observations sur de possibles dysfonctionnements, lesquels devront être pris en compte dans la politique de la ville de La Crau. Les intervenants notent tous, sans exception, le bien fondé et l'utilité de cette future réalisation qui répond à une nécessité d'intérêt général.

#### Où consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ?

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport, ses conclusions et son avis motivé. **Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête**, copie de ces documents sera :

- tenue à la disposition du public au siège de l'enquête (c'est-à-dire en Mairie de La Crau, au Service Urbanisme) ;
- publiée sur les sites internet de la Métropole ([www.metropletpm.fr](http://www.metropletpm.fr)) et de la Ville de La Crau ([www.villedelacrau.fr](http://www.villedelacrau.fr)).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Urbanisme de la Ville de La Crau (tél : 04.94.01.56.84).

#### Que se passera-t-il ensuite ?

À l'issue de l'enquête publique et sur la base du rapport, des conclusions et de l'avis motivé du commissaire enquêteur, le dossier sera modifié de façon mineure afin de tenir compte des avis émis (par les personnes publiques associées et par le commissaire enquêteur). Le conseil métropolitain de Toulon-Provence-Méditerranée délibèrera afin d'approuver la déclaration de projet, ce qui emportera mise en compatibilité du PLU de La Crau sur le site concerné.

## LE POINT SUR LA REVISION GÉNÉRALE DU PLU

La révision du PLU de La Crau s'avère plus longue que prévu, notamment en raison des événements suivants, intervenus en cours de procédure :

- La publication loi 2021-1104 du 22 août 2021 au JORF n°0196 du 24 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Le report de certaines réunions et points d'étapes du fait des mesures gouvernementales durant la pandémie liée à la Covid19.
- Diverses études complémentaires (étude relative à l'aléa feu de forêt sur le territoire craurois faisant suite à la note d'enjeu de l'Etat du 16/12/2021 ; étude d'aménagement de certains quartiers destinés à être ouverts à l'urbanisation).
- L'évolution des documents cadres supra-communaux (SRADDET - schéma régional d'aménagement et de développement durable ; SCOT - schéma de cohérence territoriale) qui s'imposent au PLU.

Les études complémentaires se poursuivent actuellement. Différents niveaux de validation sont nécessaires, ce qui prend du temps.

La 4<sup>ème</sup> réunion publique dédiée à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'en trouve à nouveau reportée. La population sera informée de sa date par les voies habituelles.

## INFORMATION EN CONTINU

La concertation publique relative à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) se poursuit. Retrouvez toutes les informations :

- sur la page internet dédiée, via le lien : [http://www.villedelacrau.fr/laville\\_PLU\\_revision.html](http://www.villedelacrau.fr/laville_PLU_revision.html)
- en Mairie (Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 La Crau), auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 04.94.01.56.84. Le dossier est également tenu à la disposition du public à la Métropole Toulon Provence Méditerranée. Faites parvenir à la Métropole vos requêtes ou observations, le cas échéant, par l'un des moyens suivants :
- sur le registre mis à disposition en mairie de La Crau (Service de l'Urbanisme), aux jours et heures habituels d'ouverture
- par courrier (à Monsieur le Président de la Métropole TPM à l'adresse postale de la Mairie de La Crau, Boulevard de la République, 83260 La Crau) ou par courriel ([mtpm.plu@metropletpm.fr](mailto:mtpm.plu@metropletpm.fr)), en précisant l'objet : « Révision du PLU de La Crau ».